



04_2026_09

Département des Pyrénées Atlantiques
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
MISE A DISPOSITION STEP ET RESEAU D'EAU USEE DE LA
COMMUNE DE SAMSONS-LION

COMPETENCE : COLLECTE

Date convocation : 01/09/2026
Nombre de voix présentes : 19
Nombre de voix en exercice : 25
Nombre de voix ayant pris part à la décision : 19

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à 18h15, le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Soumoulou, après convocation légale, sous la présidence de M TREPEU Alain.

Etaient Présents :

Collectivités	Délégués titulaires
ANDOINS	Mme LACAZE-LABADIE Aude
ANDOINS	M. BOUSQUÉ Pierre
GER	M. BARATS Alain
GER	M. NICOLAU Patrick
GOMER	M. CAILLABET Gilles
LEMBEYE	M. DESSÉRÉ Jean-Michel
LEMBEYE	M. BOURDA Olivier
LIMENDOUS	Mme DUPUY RIERA Valérie
LIVRON	M. SARRABERE Jean-Luc
NOUSTY	M. COURADES Michel
NOUSTY	M. BORDE-BAYLACQ Claude
PONTACQ	M. LARRAZABAL Didier
PONTACQ	M. CAZENAVE Jean-Bernard
SAMSONS LION	Mme LAHONDA Marie Claude
SERRES MORLAAS	M. VILLAIN Christophe
SERRES MORLAAS	M. LOUET Christophe
SOUMOULOU	M. TREPEU Alain
SOUMOULOU	M. VIGNES Guillaume
CATLP ANC, COLL, AEP	M. LACAZE Philippe

Absents et excusés :

Collectivités	Délégués titulaires
BARZUN	M. BOURDEU Julien
ESPOEY	M. DIAS Francis
ESPOEY	M. JOUBERT Benjamin
CATLP ANC, COLL, AEP	Mme MARQUEZ Stéphanie
CATLP ANC, COLL, AEP	M. POUBLAN Jean Damien
CATLP ANC, COLL, AEP	M. LAFFORGUE Jérôme

Secrétaire de séance : M Alain PERSONNE

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

Le Président rappelle que la commune de Samsons-Lion a transféré au Syndicat Eau et Assainissement Béarn Bigorre (SEABB) la compétence « Assainissement collectif » le 01/01/2022.

Il rappelle également que ces ouvrages et réseau avaient été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Samsons Lion alors compétente mais dans le cadre de la création d'une zone d'activité dont la compétence relevait de la CCNEB.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, les biens et équipements nécessaires à l'exercice de cette compétence peuvent être mis à la disposition du syndicat afin de lui permettre d'assurer l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et, le cas échéant, les travaux d'amélioration des ouvrages.

La station d'épuration située sur le territoire de la commune de Samsons-Lion constitue un équipement indispensable à l'exercice de la compétence transférée.

Il est proposé d'approuver la mise à disposition de cet ouvrage au profit du SEABB, selon les modalités définies dans le procès-verbal de mise à disposition annexé à la présente délibération.

Cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit.

Elle emporte transfert au SEABB des droits et obligations du propriétaire nécessaires à l'exercice de la compétence, notamment en matière d'exploitation, d'entretien, de maintenance, de renouvellement et d'amortissement des équipements, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Le Président présente le procès-verbal à l'assemblée

Tableau de transfert de la station d'épuration et des réseaux de Samsons-Lion pour le Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre

EXTRAIT BILAN SAMSONS-LIONS (IBC M57A) au 01/01/2026			TRANSFERT SEABB – COLLECTE EAUX USÉES (IBC M49D) AU 31/12/2026			EXTRAIT BILAN SAMSONS-LIONS (IBC M57A) AU 31/12/2026		
Comptes	Débit	Crédit	Comptes	Débit	Crédit	Comptes	Débit	Crédit
1021		148 873,67	1027		148 873,67	1021		148 873,67
1321		49 676,82	13111		23 827,80			
1322		41 942,60	13118		49 676,82	242	317 793,48	
1323		53 472,59	1312		41 942,60	2492		168 919,81
1328		23 827,80	1313		53 472,59			
2135	270 390,84		217351	270 390,84				
21532	47 402,64		217532	47 402,64				
TOTAL	317 793,48	317 793,48	TOTAL	317 793,48	317 793,48	TOTAL	317 793,48	317 793,48

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL

- **APPROUVE** le principe de la mise à disposition de la station d'épuration et du réseau d'eau usée de la commune de Samsons-Lion au profit du SEABB ;
- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et notifiée à la commune de Samsons-Lion.

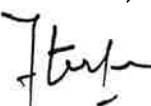
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,

syndicat
eau et assainissement
béarn bigorre

PRESIDENT,



TREPEU Alain